

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2010

Réception par le Prefet : 10/12/2010

Publication : 14/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-4-1-6

Séance du mercredi 8 décembre 2010

BUDGET PRIMITIF 2011 : LES MOYENS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Vote l'inscription des crédits affectés aux dépenses et recettes suivantes :

		Propositions BP 2011				
		Dépenses		Recettes		
		Investissement AP	Invest.	Fonct.	Invest.	Fonct.
123	Affaires Juridiques	0,00	362 000,00	148 000,00	0,00	10 000,00
129	Opérations Foncières & Immobilières	2 812 000,00	1 267 000,00	2 895 000,00		2 438 000,00
109	Documentation	0,00	0,00	158 000,00	0,00	0,00
205	Moyens Généraux, Imprimerie, PIM	859 000,00	859 000,00	7 849 000,00	0,00	150 000,00
121	Systèmes d'information	1 557 000,00	2 614 000,00	4 066 000,00	0,00	0,00
029	Cabinet			1 911 400,00		
139	Communication			1 137 000,00		
206	Direction Générale des Services			130 000,00		
141	Service administratif de l'Assemblée			187 000,00		
346	Mission contrôle de gestion	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
<i>Commission des finances, des ressources humaines et de l'administration générale</i>		<i>5 228 000,00</i>	<i>5 102 000,00</i>	<i>18 486 400,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 598 000,00</i>

- Autorise à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants, ainsi que les décisions ultérieures s'y rapportant.

- Autorise, par dérogation au règlement financier, le versement de la subvention d'investissement pour 2011 à l'Etablissement Public pour l'Exploitation du Livre Foncier Informatisé, sur présentation d'un certificat administratif signé par le Président de l'Etablissement ou par délégation par le Directeur ainsi que d'un titre de recettes.

- Autorise à engager les actions nécessaires et les dépenses correspondantes, dans le cadre de l'exécution du budget de la communication externe du Département et du budget relatif aux Moyens de l'Assemblée.

- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions et la mise en œuvre et le suivi des dossiers figurant dans le rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small mark below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions